



Avis d'appel public à la concurrence

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
D'UN LOCAL ET D'UN EMPLACEMENT DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
POUR L'EXPLOITATION D'UN SALON DE THE**

**SIS LA PINEDE
BOULEVARD BAUDOUIN
06160 JUAN-LES-PINS**

Section I : Personne publique à qui appartient le domaine

Nom officiel : Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Point de contact : DGA Ressource et prospectives – Direction de la Commande publique – Service Activités déléguées – Bâtiment « Orange bleu » - 11 Boulevard Gustave Chancel – 06600 Antibes-Juan les Pins – Tél. : 04.89.73.55.48 – Courrier électronique (courriel) : ActivitesDeleguees.Secretariat@ville-antibes.fr

Section II : Objet de l'autorisation

Intitulé de l'autorisation : En application de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection porte sur l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, relative à l'exploitation d'un salon de thé.

Objet :

Occupation d'un local et d'un emplacement du domaine public communal situés dans l'espace boisé classé de la Pinède, boulevard Baudouin à Juan-les-Pins (06160) pour l'installation et l'exploitation d'un salon de thé destiné à la vente de produits alimentaires (pâtisseries, viennoiseries et restauration légère) et de boissons.

Le local dispose d'une superficie utile d'environ 55 m². Le local comporte des sanitaires, un branchement aux réseaux d'eau potable et eaux usées et un compteur électrique.

La surface de l'emplacement extérieur, représente environ 68 m² et peut être utilisé pour y installer du mobilier dans la stricte limite du plan joint en annexe 2 sans qu'aucun système de nature à les sceller ou ancrer quelque équipement que ce soit ne soit autorisé (tout platelage est interdit).

Dans ce cadre, l'occupant doit assurer :

- l'aménagement et l'agencement intérieur du bâtiment

- l'acquisition des équipements et matériels permettant le fonctionnement du salon de thé (matériel nécessaire à la confection et à la vente de produits de restauration légère) ;
- l'exploitation dudit salon de thé destiné à la vente à emporter de produits alimentaires et de boissons du 1er et 3ème groupe;

Durée :

L'autorisation d'occupation temporaire prend effet le 11 mai 2026 ou à compter de sa date de notification si postérieure pour une durée de six (6) ans et prend fin, en tout état de cause, le 30 avril 2032

Les conditions financières sont précisées dans les documents de consultation.

Code NUTS : FRL03

Classification CPV : 55330000-2 : Services de cafétéria

Section III : Conditions de participation et procédure

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de consultations gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr/>, site sur lesquels les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation en tapant l'intitulé de la consultation pour laquelle ils souhaitent postuler, à savoir « salon de the ».

Le dossier de consultation des entreprises précise les modalités de présentation des candidatures et des offres, les critères de sélection des offres et l'instance chargée des procédures de recours.

Date limite de réception des candidatures et des offres : **Vendredi 17 avril 2026 à 12h00**

Date d'envoi du présent avis : 19 mars 2026